



BUDGET 2026

Proposition d'amendement

Séance du CI du 24 septembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Après étude du rapport de la CoGeFin, le CODIR souhaite apporter les modifications suivantes à son préavis.

1. Adaptation des montants figurants aux comptes 5100.3040.00 et 5200.3040.00 de la manière suivante :
 - 5100.3040.00 : nouveau montant : CHF 16'000.-
 - 5200.3040.00 : nouveau montant : CHF 0.-
2. Suppression de l'amortissement du Bix en passant d'un amortissement dès l'utilisation à un amortissement N+1
 - 3507.3312.00 : nouveau montant : CHF 0.-

Considérant ce qui précède, et conformément à l'art. 13, al. 5 de nos statuts, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- Vu **Préavis 04/2025** relatif au Budget 2026 de l'AISGE
- Ouï le rapport de la commission des « ad hoc » chargée d'étudier le préavis
- Ouï le rapport de la commission de Gestion/Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- **D'approuver** le préavis 04/2025 relatif au Budget 2026 en tenant compte des conclusions suivantes :

Le Budget 2026 de l'AISGE est amendé de la manière suivante :

- Au compte 5100.3040.00 : CHF 16'000.-
- Au compte 5200.3040.00 : CHF 0.-
- Au compte 3507.3312.00 : CHF 0.-

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE dans sa séance du 20 août 2025 et du 24 septembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au nom du CODIR (Comité de Direction) :

La Présidente :
Evelyne FALLET



Le Secrétaire général :
Cédric PETERMANN

